

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 mars 2010  
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30  
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46  
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25  
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15  
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Technopole de l'agglomération bordelaise - Bordeaux Technowest - Programme d'actions 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Bordeaux Technowest qui a, notamment, pour objet, la valorisation des compétences aéronautiques et spatiales de l'agglomération poursuit deux objectifs principaux, à savoir la dynamisation de la structure et le développement de l'animation économique de terrain envers les PME et les P.M.I, ainsi que l'animation d'une pépinière/incubateur dédiée aux métiers du secteur Aéronautique/Spatial/Défense (A.S.D). Bordeaux Technowest assure également l'animation de Bordeaux Aéroparc dont la création du Centre de services est effective depuis 2009, et la mise en service de la pépinière/incubateur de l'Ecoparc de Blanquefort récemment ouverte.

Après son déménagement sur le site de l'Aéroparc, il s'avère que son programme d'actions et le budget prévisionnel de Bordeaux Technowest sont en diminution en raison, notamment, d'une évolution des cofinancements, soit l'attribution d'une subvention globale, pour l'ensemble des programmes précités de 380 000 € contre 391 549 en 2009 et 366 176 en 2008.

Depuis la création du parc technologique de Bordeaux Aéroparc en 2008 dont le portage a été assuré par Bordeaux Technowest et la labellisation du projet par le pôle de compétitivité Aérospace Valley, il est apparu important d'identifier un bâtiment ayant vocation d'accueillir, à court terme, le centre de services de l'Aéroparc.

Eu égard à son lieu d'implantation privilégié sis 19, rue Marcel Issartier à Mérignac proche de l'Aéroport Bordeaux Mérignac et des grandes voies d'accès, cet espace a été propice à l'installation de l'association Bordeaux Technowest qui a pu ainsi bénéficier d'un espace d'une capacité d'accueil d'entreprises importantes pour l'Aéroparc, en prospection, en sortie de pépinière, en première phase de création d'un plateau projet ou en partenariat.

Dans le courant de l'année 2009, le centre de services Aéroparc a intégré la pépinière/incubateur, les services administratifs de Bordeaux Technowest, les bureaux du personnel Aéroparc, les salles de formations/réunions, les bureaux et bâtiments d'implantation des projets Aéroparc.

L'année 2009 a vu de la réalisation des actions suivantes sous l'égide de Bordeaux Technowest : - Déménagement de la technopole Bordeaux Technowest sur le site de l'Aéroparc qui comprend donc la pépinière, l'incubateur, des salles de réunion, une salle Catia V5, un centre d'affaires, un hall d'exposition, et des bureaux pour les partenaires.

- Amélioration du logo et de la charte graphique pour une meilleure lisibilité de la technopole,
- Création d'une zone d'essais drones et d'un fonds d'amorçage avec les partenaires de EADS Développement,
- Le programme « valorisation des brevets » s'est concrétisé avec le recrutement d'un chargé de mission (brevet EADS),
- Sur le secteur de l'innovation, plus de 30 contacts ont été enregistrés avec 7 créations d'entreprise en 2009 et 5 en cours.
- La pépinière a vu l'arrivée de 3 projets et la sortie de 3 entreprises.
- En collaboration avec l'INSEEC, Bordeaux Technowest a organisé un séminaire où les étudiants ont travaillé sur des projets issus de la pépinière de l'association.
- Le salon du Bourget en juin 2009 fut l'occasion pour Bordeaux Technowest d'occuper un stand avec 5 entreprises de la pépinière

Pour l'année 2010, Bordeaux Technowest se donne pour missions de développer l'installation d'entreprises innovantes sur l'Aéroparc, de valoriser les brevets et le transfert de technologie, d'accompagner les projets de la pépinière/incubateur, de développer l'installation d'entreprises sur le centre de services de l'Aéroparc accompagné d'une animation filière et d'actions de prospection. Par ailleurs, Bordeaux Technowest entend favoriser l'émergence de projets et entreprises innovants dans le cadre de l'Ecoparc de la pépinière/incubateur de Blanquefort.

## **A – Le programme d'actions 2010**

### **1 - Fonctionnement de la Technopole :ASD/Aéroparc**

#### **- Création/développement des entreprises innovantes - Promotion et animation économique :**

L'objectif de l'association pour 2010 est de permettre la création de 4 à 5 entreprises innovantes sur son territoire, d'en accompagner 5 et d'étudier 10 dossiers d'une part, et de promouvoir l'image aéronautique de Bordeaux Technowest par le biais de sa participation à des salons, des manifestations, des interventions dans les écoles d'ingénieurs, des rencontres inter entreprises et des News Letters régulières, en concertation avec le B.R.A.

Les entreprises ciblées concernent les entreprises aéronautiques, électroniques, matériaux, sécurité, laser, spatial, observation de la terre, navigation et services autour du développement GNSS et Galiléo.

Les partenaires de l'association seront les entreprises du réseau ASD telles que Innovalis et des écoles d'ingénieurs telles que l'ENSAM, ENSEIRB, INRIA.

La méthodologie consistera pour Bordeaux Technowest à effectuer des interventions dans les laboratoires de Aquitaine Valo et l'IRA ou dans ceux des écoles d'ingénieurs précitées pour valoriser les technologies innovantes, identifier les territoires pertinents, et être présent aux salons spécialisés afin de renforcer l'identité aéronautique de l'agglomération.

Les actions à mener concerneront la création d'entreprises par des mesures d'accompagnement et l'aide aux entreprises existantes avec l'accompagnement à l'innovation ainsi que la promotion et la communication à Paris, en Midi -Pyrénées et dans les pays limitrophes tels que l'Espagne, la Tchéquie et la Grande Bretagne.

Les partenaires sont ceux du réseau des entreprises ASD du territoire et les écoles d'ingénieurs (ENSEIRB, ENSAM, MATMECA).

La méthodologie consistera pour Bordeaux Technowest à se maintenir à la source de l'innovation par des interventions dans les laboratoires avec Aquitaine Valo et l'IRA, et dans les écoles d'ingénieurs précitées.

Les actions à mener concerneront la création d'entreprises par l'accompagnement, la constitution de business plan, l'approche du marché et la recherche de compétences technologiques. L'aide aux entreprises passera par l'accompagnement à l'innovation et le rapprochement des porteurs de projets des laboratoires et universités compétentes.

**- Valorisation des brevets et transfert technologique :**

Les objectifs de Bordeaux Technowest sont de développer le flux de consultation du site spécifique « Valowest » créé en 2009 recensant plus de 600 technologies d'entreprises ou organismes référents (ONERA, CNES, EADS, SPS, CEA), de transférer des technologies ou brevets, et de faire réaliser par deux cabinets spécialisés des possibilités de valorisation des brevets issus du CNES et de EADS.

Les entreprises existantes ayant un potentiel d'innovation et les personnes physiques pouvant reprendre une technologie ou un brevet seront les cibles du programme 2009. Les partenaires seront CREATI, ONERA, CNES, EADS, CEA, Innovalis, etc....

La méthodologie consistera à identifier les entreprises ASD en recherche de technologies et celles hors ASD ayant des problématiques d'innovation, en recherche de technologies connexes, par deux cabinets de consultants. Ensuite, ces actions seront complétées par l'analyse des brevets valorisables selon leur domaine d'activité, et l'analyse des brevets et technologies en collaboration avec Aquitaine Valo.ion.

Les actions à mener concerneront le développement de l'utilisation de la plate-forme numérique, la prospection d'entreprises innovantes hors ou ASD, les mises en relation entre les entreprises et les détenteurs de brevets, l'établissement de cahiers des charges pour passer de la technologie au produit final. L'ensemble de ce programme fera l'objet d'une demande de labellisation auprès du pôle de compétitivité Aerospace Valley.

**- Pépinière/Incubateur :**

- Un outil à l'accompagnement de projets dont les objectifs sont d'intégrer 4 à 5 nouveaux objets innovants dans le secteur spatial, aéronautique, sécurité, modélisation 3D, l'accompagnement des porteurs de projets, de spécialiser les projets sur des thématiques spatiales, drones, navigation observation de la terre, rapprochement avec l'INRIA et développement de l'incubateur ENSAM initié en 2008, et le développement d'un DAS drone dans le cadre du pôle de compétitivité 'Aerospace Valley.

- *Les organismes ciblés* concernent les porteurs de projets du monde industriel ou isolés qui travaillent sur la thématique spatial, navigation, observation de la terre, satellite, etc.... Les partenaires envisagés sont l'IRA, l'INRIA, Innovalis, ESINET, le réseau des pépinières aquitaine, RETIS, l'université et les laboratoires.

- *La méthodologie* comportera la prospection de projets auprès des écoles d'ingénieurs, la détection de projets lors des salons et manifestations, à partir des grands groupes et de la démarche « valorisation des brevets et transfert technologique ».

- *Les actions mises en oeuvre* concerneront la mise en ligne sur le site Internet d'un outil de suivi de projets avec reporting régulier.

**- Les outils innovants pour le suivi et l'accompagnement des projets : SAS « Technowest Développement », Intraparc, Zone d'essais drones**

Dans ce cadre, il s'agira de mettre en place des outils spécifiques à la pépinière et à l'incubateur pour qualifier la sélection et le suivi des projets à venir ou intégrés, de diffuser l'information et gérer les services ou espaces pro : INTRAPARC et création d'un dispositif de pré amorçage avec EADS et le CNES début 2010

La méthodologie consiste pour l'association à être présente sur le terrain dans les communes, et d'aider la pépinière et l'incubateur de Bordeaux Technowest à la sélection et au suivi des projets.

La mise en activité de la zone d'essais drones doit devenir un outil de captation de projets avec délégation de l'activité à deux sociétés.

Les partenaires concernés sont les banques, EADS, Caisse des Dépôts, Ministère de la défense, le CNES, etc.....

La méthodologie sera ramenée à une communication nationale ciblée pour détecter les projets drones et constituer une filière drone dans le cadre de salons, la prospection de projets et la communication sur la zone d'essais drones.

#### **- L'Aéroparc : Centre de services, animation filière, prospection**

Il vise à développer l'activité économique, installer et développer les entreprises et renforcer l'attractivité du territoire.

La prospection se déroulera par des réunions mensuelles de coordination BRA/2ADI/Bx Technowest, le maintien d'un fichier de suivi de contacts et projets, la finalisation d'installation d'entreprises, la poursuite de la stratégie de prospection avec les grands groupes et la présence directe dans les salons'(Aéromart, Eurosatory, Naval Meeting, EDSM, Toulouse, Batimat, NEED, ...)

L'installation dans les différentes zones : zone3 : implantation sur le territoire de l'Aéroparc, zone 6 :aménagement de 500 à 1000 m2 de bureaux pour l'implantation d'entreprises de la pépinière et une autre zone de 300 à 600 m2 destinée à des bureaux, ateliers destiné aux entreprises du centre d'affaires. Une zone diffuse sera destinée à accueillir des entreprises en cours de finalisation d'implantation.

Enfin, il s'agira de développer et animer la zone d'activité et essai Drone.

### **2-Technopole : Eco – activités sur l' Ecoparc de Blanquefort :**

#### *- Pépinière/incubateur et animation Ecoparc :*

Les objectifs sont de favoriser l'émergence de projets d'entreprises, de les amener à maturité et les implanter sur le territoire en créant une dynamique sur les éco activités à travers l'implantation de projets, la diffusion d'informations, etc....

Bordeaux Technowest doit s'affirmer comme un centre de ressources pour les porteurs de projets, les PME et PMI et le monde institutionnel (CUB, Région, Département, ANVAR, Pfil ....) du territoire.

La méthode consiste pour l'association à détecter et accompagner les projets et entreprises autour des thématiques éco activités, à créer des outils d'accompagnement spécifiques, à proposer un accompagnement quotidien et à recruter un responsable pépinière chargé d'animer et de gérer la structure.

*- L'animation économique des éco activités de Blanquefort* doit permettre d'implanter des entreprises matures sur la zone prévue avec le lancement d'une démarche de certification de la zone et de l'aide au développement des entreprises existantes.

Les cibles concernées sont les entreprises situées sur le marché de l'éco - construction et les entreprises existantes pour les mises aux normes.

Les partenaires sont le BRA, 2ADI, Ville de Blanquefort, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'ADEME, les Universités, Innovalis. La méthodologie est un travail collaboratif avec les collectivités et les organismes d'implantation d'entreprises.

### **3- Le Développement économique**

**- Aide à la création, reprise et développement d'entreprises,**

La méthode consiste pour l'association à être présente sur le terrain dans les communes, à intégrer les PME et PMI dans les programmes de formation, à les associer à des programmes exports, à diffuser le guide des aides à la création d'entreprises.

Les actions à mener consisteront à développer les fichiers d'entreprises, notamment sur Blanquefort, et à détecter des projets d'implantation sur le futur Ecoparc, à monter des dossiers d'aide à la création et au développement d'entreprises, à intégrer des PME et PMI aux actions menées, à tenir à jour le fichier immobilier et foncier et à créer des bases de données par commune.

La méthodologie concerne la mise en place d'une permanence pour la création d'entreprises à Blanquefort, l'installation d'une antenne Technowest afin de matérialiser un service économique sur la commune, et de visiter des entreprises déjà installées sur la zone industrielle de Blanquefort et de permettre l'accès des entreprises de cette commune aux outils mis en place par Bordeaux Technowest.

## **B – Budget prévisionnel 2010**

Le budget configuré par Bordeaux Technowest pour les domaines d'actions à mener en 2010, conformément au tableau ci-après, est évalué à 1 436 462€ T.T.C montant sur lequel Bordeaux Technowest sollicite une participation de 380 000 €.

L'accompagnement financier de cette association contribue à l'enrichissement du potentiel technopolitain de l'agglomération bordelaise et s'inscrit également dans un soutien aux infrastructures d'accueil d'entreprises innovantes et de haute technologie sur le territoire de l'agglomération.

| <b>DEPENSES</b>             | <b>TECHNOWEST AEROPARC</b>                        |                          |   | <b>TECHNOWEST ECOPARC</b> |               |
|-----------------------------|---|--------------------------|---|---------------------------|---------------|
|                             | Centre affaires/<br>implantation<br>d'entreprises | Pépinière/<br>incubateur | Valorisation<br>brevets/<br>transfert<br>techno | Pépinière/<br>incubateur  | Animation     |
| Frais généraux              | 21 120  | 15 523                   | 14 160  | 17 540                    | 3 607         |
| Locations                   | 100 744   | 108 343                  | 50 669  | 87 691                    | 8 372         |
| Maintenance                 | 4 392   | 2 642                    | 3 179   | 7 535                     | 983           |
| Assurances                  | 2 493   | 2 254                    | 1 386   | 2 467                     | 284           |
| Docum/cotis                 | 2 950   | 6 450                    | 5 300   | 418                       | 0             |
| Communication               | 25 500  | 21 500                   | 13 500  | 13 000                    | 0             |
| Déplacements                | 18 000  | 12 800                   | 15 200  | 3 000                     | 2 500         |
| Honoraires                  | 18 474  | 1 669                    | 12 008  | 1 917                     | 621           |
| Etudes et prest<br>services | 50 000  | 0                        | 45 000  | 10 000                    | 0             |
| Divers                      | 1 148   | 2 789                    | 1 723   | 1 088                     | 975           |
| Salaires                    | 168 729   | 101 500                  | 122 127   | 116 612                   | 37 773        |
| Stagiaires                  | 4 000   |                          | 2 000   |                           |               |
| Tickets restau              | 3 953   | 2 378                    | 2 860   | 2 732                     | 885           |
| Sal JFG                     | 128 000   |                          |   |                           |               |
| <b>TOTAL</b>                | <b>549 502</b>                                    | <b>277 848</b>           | <b>289 112</b>                                  | <b>264 000</b>            | <b>56 000</b> |

| <b>RECETTES</b>   | <b>TECHNOWEST AEROPARC</b> |                          |                         | <b>TECHNOWEST ECOPARC</b> |           |
|-------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------|
|                   | Centre<br>d'affaires       | Pépinière/<br>incubateur | Valorisation<br>brevets | Pépinière/<br>incubateur  | Animation |
| <b>Communes :</b> |                            |                          |                         |                           |           |

|                           |                |                |                |                |               |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Mérignac                  | 26 196         | 18 738         | 35 066         |                |               |
| Le Haillan                | 6 306          | 6 558          | 2 068          |                |               |
| Saint Médard<br>en Jalles | 12 000         | 13 552         | 6 978          |                |               |
| Blanquefort               |                |                |                | 40 000         | 10 000        |
| <b>CRA</b>                | 155 000        | 55 000         | 75 000         | 72 000         | 23 000        |
| <b>CUB</b>                | 155 000        | 55 000         | 75 000         | 72 000         | 23 000        |
| <b>FEDER</b>              | 160 000        | 54 000         | 70 000         | 65 000         |               |
| <b>CNES/EADS</b>          |                |                | 25 000         |                |               |
| <b>Loyers</b>             | 30 000         | 75 000         |                | 15 000         |               |
| <b>Autres</b>             | 5 000          |                |                |                |               |
| <b>TOTAL</b>              | <b>549 502</b> | <b>277 848</b> | <b>289 112</b> | <b>264 000</b> | <b>56 000</b> |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

- Considérant les perspectives de développement de la politique technopolitaine, au regard du programme d'actions et du budget présentés par l'association Bordeaux Technowest au titre de l'exercice 2010,

#### DECIDE

Article 1 : est approuvé le programme d'actions de l'association Bordeaux Technowest au titre de l'exercice 2010, relatif :

- aux actions générales menées par l'association,
- à la pépinière/incubateur,
- à l'Aéroparc,
- et à l'Ecoparc de Blanquefort.

Article 2 : Est attribuée à l'association Bordeaux Technowest, au titre de l'année 2010, une subvention globale d'un montant de 380 000 € sur un montant de dépenses prévisionnel de 1 436 462 € T.T.C,

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de financement 2010, destiné à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite chapitre 65, article 6574, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2010**

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,  
M. JEAN-JACQUES BENOIT